# **Termes de Reference**

# **Activité : B1 – 1.2 Formation des chargés d’accès à l’information au niveau des collectivités locales sur les droits et devoirs en matière d’accès aux informations et documents administratifs**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Projet | Programme d’Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF |
| Partenaires | Tunisie, Côte d’Ivoire, Burkina Faso |
| Opérateurs | Expertise France et CFi |
| Directeurs de Projet | Emilie Bècle – Julie Abrivard |
| Email | [Emilie.becle@expertisefrance.fr](mailto:Emilie.becle@expertisefrance.fr) ; jad@cfi.fr |
| Pays/institution | **Tunisie** |
| Opérateur sur l’activité | **CFI** |
| Activité | **Activité : B1 – 1.2 Formation des chargés d’accès à l’information au niveau local sur les droits et devoirs en matière d’accès aux informations et documents administratifs** |

# Description et contexte du PAGOF

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d’Action National 2018-2020, la France s’est engagée à soutenir la transparence de l’action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d’action. Le Gouvernement français a ainsi décidé de mettre en place, via un financement de l’AFD, le **Projet d’Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)**.

Sur cette base l’AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d’Expertise Technique Internationale) et CFi (Agence Française de développement médias) ce projet d’Assistance Technique, d’une durée de 3 ans, à destination des pays d’Afrique francophone, et ainsi d’accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. Ce volet cible en priorité les 3 pays déjà membres de l’initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire.

L’objectif général du #PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires (Tunisie, Burkina Faso et Côte d’Ivoire) dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l’action publique et l’accès aux données, l’intégrité de l’action publique et des agents publics et l’utilisation des nouvelles technologies en faveur de l’ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d’Afrique francophone dans leur démarche d’adhésion au PGO. Dans ce cadre, Expertise France se chargera plus particulièrement de l’appui aux autorités, et CFi de l’appui aux organisations de la société civile (dont les médias).

Deux axes d’intervention ont été priorisés pour chaque pays : le premier (Axe A) se concentre sur des activités de sensibilisation aux principes de gouvernement ouvert et principes méthodologiques liés au PGO ; le second (Axe B) s’attache à appuyer la mise en œuvre technique des Engagements pris par chaque pays dans le cadre de leur Plan d’Action National (PAN).

# Description des Objectifs de l’activité

Cette activité s’inscrit dans le cadre de l’Engagement N°1 du PAN 3 « Renforcer le droit d’accès à l’information » et vise à améliorer au sein de l’administration la culture d’ouverture, de partage et de diffusion de l’information et à améliorer les connaissances des chargés d’accès à l’information sur les différentes dispositions de la loi organique relative au droit d’accès à l’information.

A termes cela doit permettre :

- de favoriser la publication proactive des informations comme le stipule les dispositions de la loi, d’améliorer les délais de réponses et la qualité des réponses apportées ;

- d’inculquer une culture d’ouverture des données et de transparence au sein de l’administration ;

- de permettre aux chargés d’accès à l’information de mettre en œuvre les dispositions de de la loi relative à l’accès à l’information.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet engagement, il est prévu dans le cadre du projet #PAGOF de réaliser une formation des chargés d’accès à l’information au niveau des collectivités locales afin de renforcer leurs connaissances et compétences sur les droits et devoirs en matière d’accès aux informations et documents administratifs.

Cette formation pourrait également l’occasion de présenter aux participants des initiatives, telles que par exemple la plateforme Informini, pour faciliter l’accès aux informations et aux documents administratifs.

Lors de cette formation de 3 jours, les participants verront leurs compétences et connaissances renforcées sur les dispositions suivantes :

* Obligation de publication proactive de l’information : qu’est-ce que cela veut dire ? ; quelles sont les informations à publier régulièrement et de manière proactive ?; comment est-ce que ces informations doivent –elles être publiées ? etc.
* Réception des demandes d’accès à l’information : quels sont les droits des demandeurs ?; quelle est la procédure de réception des demandes ? ; est-ce qu’une demande d’accès génère des frais ? etc.
* Réponse aux demandes d’accès à l’information : quels sont les délais de réponse ?; peut-on rejeter une demande ?; comment transférer une demande à l’organisme compétent ?; quels sont les exceptions au droit d’accès à l’information ?; que se passe-t-il en cas de recours contre les décisions faites aux demandes ? etc.

Le contenu de la formation devra se baser sur la loi organique n°216-22du 24 mars 2016 relative au droit d’accès à l’information et le prestataire devra essayer de combiner dans le programme de formation des parties théoriques et pratiques.

# Prestation à fournir

Le prestataire devra:

* Proposer un programme de formation détaillé (modules abordés, méthodes pédagogiques utilisées, distinction parties théoriques et pratiques ; format des modules, supports de formation éventuels etc.) et adapté aux participants ;
* Préparer tous les supports de formation nécessaires ;
* Animer la formation ;
* Prévoir une évaluation des connaissances des participants au début de la formation et à la fin de la formation pour évaluer les connaissances acquises par ces derniers.

# Livrables Attendus

* Tous les supports de formation
* Un rapport de mission
* Les évaluations des connaissances de participants réalisées au début et à la fin de la formation

# Participants

Au maximum 20 personnes

# Type de contrat

Court terme

# Nombre de jours d’expertise

Au maximum 7 jours de prestation

# Calendrier prévisionnel

Novembre 2019

# Lieu d’exécution

Tunis

# Profil requis de l’expert

Qualifications et compétences

* Connaissance des principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, accès à l’information, participation citoyenne etc. ;
* Parfaite connaissance de la loi d’accès à l’information tunisienne ;
* Bonne connaissance du contexte administratif tunisien notamment au niveau local ;
* Une parfaite maitrise du français;
* Excellentes compétences orales.

Expérience professionnelle générale et spécifiques

* Expérience dans la mise en œuvre de projet/activités sur les principes de gouvernement ouvert, l’accès à l’information, la transparence des gouvernements, lutte contre la corruption etc.;
* Expérience en tant que formateur;
* Expérience dans des activités similaires ;
* Capacité à travailler en milieu interculturel.

# Langue(s) de travail

Français